

BLOCS-PORTES HABITAT

Annexe au certificat n° 2626.64-1 délivré pour la famille de blocs-portes de marque BLINDAGES DE FRANCE commercialisée sous la référence HEPHAISTOS - classe BP 1

Liste des modèles couverts :

Référence commerciale du modèle	Certificat A2P Année de certification	Descriptif portes	Equipements côté pivots	Huisseries	Gammes dimensionnelles	Serrures certifiées pour ce modèle :			
						Marque	Référence	\mathbf{N}°	C.
						commerciale	commerciale	certificat	(1)
SIGNATURE	2626.64-1 - 01 2018	Bloc-porte 1 vantail tirant ou poussant	4 paumelles et 4 anti dégondage	Type rénovation Type tubulaire	Hauteur : de 1620 à 2484 mm	VACHETTE	5000 SPN1	9.105-01	1*
						VACHETTE	5900 SPN1	9.105-06	1*
						VACHETTE	5090 SGN2	9.119-04	2*
						VACHETTE	5000 SGN2	9.119-01	2*
						VACHETTE	5000 ET3	9.220-01	3*
						VACHETTE	5000 EF3	9.220-02	3*
						VACHETTE	5090 EF3	9.220-10	3*
					Largeur:	VACHETTE	5090 ET3	9.220-09	3*
					de 530 à 1219 mm	VACHETTE	5000 TN1	9.56-01	1*
						VACHETTE	5000 FN1	9.56-02	1*
						VACHETTE	5000 FN 2	9.78-02	2*
						VACHETTE	5000 TN 2	9.78-01	2*
						VACHETTE	5090 TN2	9.78-11	2*
						VACHETTE	5900 FN 2	9.78-10	2*

Option: Néant

C (1)= *Classification de la serrure certifiée*

Annexe au certificat A2P du 06 Septembre 2018

Annexe 1/1

Les caractéristiques essentielles certifiées sont la capacité à résister aux tentatives d'ouverture non autorisée, pendant un temps donné, à des attaques raisonnées d'un ou plusieurs opérateurs utilisant (sa) leur force physique et des outils définis (outils à main, électrique et thermiques selon les cas) et la capacité de la serrure équipant le bloc-porte à résister à des attaques destructives et à des tentatives d'ouverture fine.

La paroi support ne rentre pas dans le périmètre de la certification.

Un bloc-porte certifié est constitué d'un ensemble complet comprenant l'huisserie et son système de liaison avec la structure porteuse, les paumelles et si nécessaire d'autres systèmes particuliers, le vantail équipé de sa serrure A2P, le cylindre spécifique et sa protection éventuelle.